

LE PETIT SEQUANA

n° 28

Octobre 2021



Fête de l'automne 2021

L'EPAGE Sequana était présent le 26 septembre dernier à la 16ème édition de la fête de l'automne à Leuglay.

Pour l'occasion, nous présentons une **maquette pédagogique sur le thème du ruissellement et de l'érosion des sols**, prêtée par le Syndicat Mixte du Bassin du Serein (21). Celle-ci présente différents milieux, et permet de simuler des orages. Plusieurs thématiques en lien peuvent être abordées :

- L'occupation du sol et les activités humaines : forêts de résineux, vignes, cultures, prairies, pratiques culturelles, travaux hydrauliques, fossés, infrastructures routières...
- Les éléments naturels : ripisylve, zones humides, haie, cours d'eau...
- Les corridors écologiques : trame verte et bleue.



À l'issue de la démonstration, le public doit identifier les différences entre les milieux, les pressions, les bonnes et les mauvaises pratiques... Et enfin, proposer et tester des améliorations pour limiter les impacts.

Une **fresque pédagogique « Fleuves Grandeur Nature » du bassin versant de la Seine** était également présentée sur le stand de l'EPAGE. Petits et grands ont pu mesurer l'étendue du bassin de la Seine, des sources situées dans le Châtillonnais, jusqu'à l'estuaire ! On y retrouve les éléments marquants du paysage comme les principaux affluents de la Seine, les villes du bassin, les lacs et canaux, les grands pôles d'activités, les espèces... Ainsi, avec un jeu d'étiquettes à positionner, les grands sujets tels que :

- Le cycle de l'eau naturel et domestique
- Les crues et les inondations
- Les milieux aquatiques, les fleuves et rivières
- La faune et la flore
- Les entités paysagères et les activités humaines

Peuvent être abordés avec le grand public et les scolaires.

Lors de la journée, ces outils pédagogiques ont permis de (re)présenter l'EPAGE, faire un lien avec ses missions et les actions menées sur son territoire.

Les haies

Les haies, autrefois utilisées pour délimiter les parcelles et fournir du bois, ont façonné le bocage, patrimoine paysager et culturel incontournable. L'agrandissement du parcellaire et la mécanisation de l'agriculture a entraîné leur très forte régression dans nos paysages : entre les années 1970 et 1980, 40 % des haies du territoire français ont été supprimées. Or, l'homme prend peu à peu conscience de leur importance en termes d'agronomie, de climat, de paysage et de protection des eaux et des sols. Leur importance dans le maintien de la biodiversité en milieu agricole est capitale : réservoir pour de nombreuses espèces, elles jouent aussi le rôle de corridor écologique.

Quel est l'intérêt de réhabiliter les haies dans mon parcellaire ?

La haie joue de nombreux rôles d'importance. En termes d'agronomie, elle améliore les conditions microclimatiques de la parcelle et sert de brise-vent pour le bétail. Témoin de l'exploitation du territoire, elle marque le paysage rural et permet l'intégration des bâtiments d'élevage et leur protection contre les intempéries. De plus, elle assure une bonne protection des eaux et des sols (rôle tampon et anti-érosion). Réalisée de manière durable, l'exploitation de la haie apporte une production de bois importante (bois de chauffage, bois d'œuvre, copeaux...), mais peut aussi trouver d'autres débouchés (fruits, teintures...). La haie abrite de nombreuses espèces qui y nichent, s'y nourrissent, ou s'y réfugient. Réservoir d'auxiliaires, elle permet de lutter contre les ravageurs des cultures. Enfin, elle constitue un corridor écologique indispensable à la circulation de la faune et même de la flore.



Quels financements ?

Appel à projet de la Région Bourgogne-Franche-Comté : Bocage et Paysage

Taux d'aide de 50 % (sur les plants, protections, paillage, tuteurs et plantation) pouvant être bonifié à 70 % (selon certains critères d'éligibilité).

Programme « Plantons des haies ! » Ministère de l'Agriculture – Plan de relance

Financement jusqu'à 100 % des haies et agroforesterie intraparcellaire sur des terres agricoles uniquement (c'est-à-dire avec un exploitant) + entretien de la haie les trois premières années.

Une collectivité peut porter un projet pour plusieurs exploitants mais le financement sera plafonné à 80 %.

Un accompagnement gratuit est obligatoire pour déposer un projet.

N'hésitez pas à contacter Charline TOULOUSE (06.79.42.35.97), chargée de mission érosion-ruissellement, qui pourra vous orienter vers les personnes à contacter pour bénéficier de ces dispositifs.

